

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Nom du produit : PIPESIL.  
Code produit : 492955

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisations identifiées : Produit d'étanchéité.  
Utilisations contre indiquées : Aucune connue.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Fournisseur : Nom: LR ETANCO SAS  
Rue: Parc Les Erables - Bâtiment 1 - 66 route de Sartrouville - BP49  
Code postal/Ville: 78231 Le Pecq  
Pays: France  
Téléphone: +33 (0)1 34 80 52 00  
Fax: +33 (0)1 30 71 01 89  
Site web: <http://www.etanco.eu>  
Email: [commercial.france@etanco.fr](mailto:commercial.france@etanco.fr)

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

France : + 33 (0)1 45 42 59 59

**SECTION 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] et ses amendements**

Ce mélange n'est pas classé comme dangereux.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Éléments d'étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] et ses amendements**

Pictogrammes de danger -  
Mention d'avertissement -  
Identificateurs du produit -  
Mentions de danger -  
Informations supplémentaires sur les dangers (UE) EUH208 - Contient 4,5-dichloro-2-octyl-2H-isothiazol-3-one. Peut produire une réaction allergique.  
Mises en garde - Généralités P102 - Tenir hors de portée des enfants  
Mises en garde - Prévention -  
Mises en garde - Réponse -  
Mises en garde - Stockage -  
Mises en garde - Élimination -

**2.3. Autres dangers**

Conformément au règlement (UE) 1907/2006, aucune substance n'est évaluée comme PBT ou vPvB.

Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

De petites quantités de Acide acétique (CAS 64-19-7) sont formées par hydrolyse et relarguées lors du durcissement.

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Substance	C (%)	Classification	Limites de concentration spécifiques	Note
<b>Distillates (petroleum), hydrotreated middle</b> N°CAS: 64742-46-7 N°EC: 265-148-2 N°IDX: 649-221-00-X Numéro d'enregistrement: 01-2119489867-12-XXXX	20.0% ≤C≤ 25.0%	H304 Asp. Tox. 1	-	-
<b>Hydrocarbons, C14-C18, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, &lt;2% aromatics</b> N°CAS: 1174522-18-9 N°EC: 927-632-8	1.0% ≤C≤ 5.0%	H304 Asp. Tox. 1	-	-
<b>4,5-dichloro-2-octyl-2H-isothiazol-3-one</b> N°CAS: 64359-81-5 N°EC: 264-843-8 N°IDX: 613-335-00-8	C< 0.0015%	H302 Acute Tox. 4 ORAL H314 Skin Corr. 1B H317 Skin Sens. 1A H318 Eye Dam. 1 H330 Acute Tox. 2 INHALATION H400 Aquatic Acute 1 H410 Aquatic Chronic 1	-	-

Conformément à la connaissance du produit, aucun nanomatériau n'a été identifié.

Le mélange ne contient pas de substances classées comme substances extrêmement préoccupantes (SVHC) par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) conformément à l'article 57 du règlement REACH: <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>.

### 3.3. Remarque

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16.

#### Estimation de la toxicité aiguë :

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants.

Nom chimique : 4,5-Dichloro-2-octyl-2H-isothiazole-3-one [DCOIT].

Numéro EC : (613-335-00-8) 264-843-8.

Numéro CAS : 64359-81-5.

DL50 par voie orale mg/kg : 567 +.

Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L : 0.16 +.

Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L : 0.16 +.

Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm : 0.16 +.

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration  $\geq 0,1\%$  (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59).

#### Notes :

Nom chimique : Distillats moyens (pétrole), hydrotraités - 64742-46-7.

Notes : N.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	:	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
En cas d'inhalation	:	Transporter la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, consulter un médecin
Après contact avec la peau	:	Rincer immédiatement au savon et à grande eau. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.
En cas de contact avec les yeux	:	Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Après le rinçage initial, retirer les éventuelles lentilles de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un ophtalmologue.

En cas d'ingestion : NE PAS faire vomir. Rincer abondamment la bouche avec de l'eau.  
Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente.  
Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun connu.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes pour le médecin : Traiter les symptômes.

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Jet d'eau, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), agent chimique sec, mousse résistant aux alcools.  
Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à pleine puissance.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique : La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.  
Produits de combustion dangereux : Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : Porter un appareil respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, le cas échéant.

#### 5.4. Informations complémentaires

Pas de données disponibles.

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### Pour les non-secouristes :

Précautions individuelles : Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.  
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

##### Pour les secouristes

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Ne pas laisser pénétrer le sol/le sous-sol.  
Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

##### Pour le confinement :

Utiliser une matière non combustible du type vermiculite, sable ou terre pour absorber le produit et le placer dans un récipient pour élimination ultérieure.  
Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

#### 6.5. Informations complémentaires

Prévention des dangers secondaires : Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

### SECTION 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

### Conseils sur l'hygiène professionnelle en général :

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation : Protéger de l'humidité. Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé.

### Informations complémentaires sur les conditions de stockage :

Température de stockage : Conserver à des températures comprises entre 10 et 35 °C.  
recommandé

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) : Produit d'étanchéité.
- Mesures de gestion des risques (RMM) : Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.
- Autres informations : Respecter la fiche de données techniques.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle :

Pas de données disponibles

#### Valeurs limites biologiques :

Pas de données disponibles

#### Limites d'exposition en utilisation prévue :

Pas de données disponibles

#### Valeurs DNEL/PNEC :

#### Distillates (petroleum), hydrotreated middle :

##### DNEL travailleur

Type	à court terme		à long terme	
	systemique	local	systemique	local
Orale				
Cutanée			2,9mg/kg bw/jour	
Inhalation	5,003 mg/m <sup>3</sup>		16,4mg/m <sup>3</sup>	

##### DNEL consommateur

Type	à court terme		à long terme	
	systemique	local	systemique	local
Orale			1,3mg/kg bw/jour	
Cutanée				
Inhalation				

##### PNEC

Pas de données disponibles

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique appropriées

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

#### Equipement de protection individuelle



Protection des yeux et du visage : **Protection oculaire appropriée :**  
Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.  
Les protections oculaires doivent être conformes à la norme EN 166.

Protection de la peau : **Protection des mains :**  
Porter des gants appropriés. Utilisation recommandée : Néoprène™. Caoutchouc nitrile. Caoutchouc butyle.  
Épaisseur des gants > 0.7mm.  
Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé.  
Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés.

Le temps de protection mentionné pour le type de gant est en général supérieur à 480 min.  
Les gants doivent être conformes à la norme EN 374.

**Protection du corps :**

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection de la peau : **Appareil de protection respiratoire :**

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Porter un respirateur homologué EN 140 avec un filtre de type A/P2 ou plus efficace.

Type de filtre recommandé : Filtre à gaz et vapeurs organiques conforme à EN 14387. Blanc. Marron.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement :** Ne pas autoriser les rejets incontrôlés de produit dans l'environnement.

**Contrôle de l'exposition des consommateurs :** Pas de données disponibles

### 8.3. Informations complémentaires

Pas de données disponibles.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique :	Liquide
Couleur :	Incolore Blanc
Odeur :	Acide acétique
pH :	Sans objet. Insoluble dans l'eau.
Point de fusion/point de congélation :	Pas de données disponibles
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	Pas de données disponibles
Point d'éclair :	Pas de données disponibles
Inflammabilité :	Pas de données disponibles
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité :	Pas de données disponibles
Pression de vapeur :	Pas de données disponibles
Densité de vapeur :	Pas de données disponibles
Densité relative :	0,95 – 1,00
Solubilité(s) :	Immiscible à l'eau. Le produit durcit avec l'humidité.
Coefficient de partage: n-octanol/eau (journal KOC) :	Non applicable
Température d'auto-inflammabilité :	Pas de données disponibles
Température de décomposition :	Pas de données disponibles
Viscosité :	> 21 Mm <sup>2</sup> /s @ 40°C
Solubilité dans d'autres solvants :	Pas de données disponibles
Log Kow :	Non applicable

### 9.2. Autres informations de sécurité

#### Informations concernant les classes de danger physique

Pas de données disponibles

#### Autres caractéristiques de sécurité

Aspect : pâte.

Densité : 0.95 - 1.00 g/cm<sup>3</sup>.

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Le produit durcit avec l'humidité.

### 10.2. Stabilité chimique

Stabilité : Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

#### 10.4. Conditions à éviter

Protéger de l'humidité. Le produit durcit avec l'humidité.

#### 10.5. Matières incompatibles

Agents comburants forts.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation. Stable dans les conditions de stockage recommandées.

#### 10.7. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

### SECTION 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

##### Toxicité orale aiguë :

Le produit n'est pas classé.

##### Substances :

###### **Distillates (petroleum), hydrotreated middle (CAS: 64742-46-7)**

Espece : Rattus  
Sexe : Pas de données disponibles  
Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	=	7400	mg/kg

Conclusion : Pas de données disponibles

###### **Hydrocarbons, C14-C18, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics (CAS: 1174522-18-9)**

Espece : Rattus  
Sexe : Pas de données disponibles  
Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	>	5000	mg/kg

Conclusion : Pas de données disponibles

###### **4,5-dichloro-2-octyl-2H-isothiazol-3-one (CAS: 64359-81-5)**

Espece : Rattus  
Sexe : Pas de données disponibles  
Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50	=	1636	mg/kg

Conclusion : Pas de données disponibles

##### Toxicité aiguë par voie cutanée :

Le produit n'est pas classé.

##### Données sur le mélange :

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
ETA		8,040.20	mg/kg

Conclusion : Pas de données disponibles

##### Substances :

###### **Distillates (petroleum), hydrotreated middle (CAS: 64742-46-7)**

Espece : Oryctolagus cuniculus  
Sexe : Pas de données disponibles  
Directives : Pas de données disponibles  
Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles  
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	>	2000	mg/kg

Conclusion : Pas de données disponibles

**Hydrocarbons, C14-C18, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics (CAS: 1174522-18-9)**

Espece : Lapin  
 Sexe : Pas de données disponibles  
 Directives : Pas de données disponibles  
 Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles  
 Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	>	3160	mg/kg bw

Conclusion : Pas de données disponibles

**4,5-dichloro-2-octyl-2H-isothiazol-3-one (CAS: 64359-81-5)**

Espece : Oryctolagus cuniculus  
 Sexe : Pas de données disponibles  
 Directives : Pas de données disponibles  
 Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles  
 Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50	>	2000	mg/kg

Conclusion : Pas de données disponibles

**Toxicité aiguë par inhalation :**

Le produit n'est pas classé.

**Substances :****Distillates (petroleum), hydrotreated middle (CAS: 64742-46-7)**

Espece : Rattus  
 Sexe : Pas de données disponibles  
 Directives : Pas de données disponibles  
 Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles  
 Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
CL50:		=	4.6	mg/L

Conclusion : Pas de données disponibles

**4,5-dichloro-2-octyl-2H-isothiazol-3-one (CAS: 64359-81-5)**

Espece : Rattus  
 Sexe : Pas de données disponibles  
 Directives : Pas de données disponibles  
 Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles  
 Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
CL50:		=	0.26	mg/L

Conclusion : Pas de données disponibles

**Corrosion/irritation cutanée :**

Le produit n'est pas classé

**Substances :**

Pas de données disponibles

**Lésions oculaires graves/irritation :**

Le produit n'est pas classé

**Substances :**

Pas de données disponibles

**Sensibilisation de la peau :**

Peut produire une réaction allergique

**Substances :****4,5-dichloro-2-octyl-2H-isothiazol-3-one (CAS: 64359-81-5)**

Espece : Cobaye  
 Sexe : Pas de données disponibles

Directives : OCDE, essai n° 406 : Sensibilisation cutanée  
Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles  
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles  
Concentration : Pas de données disponibles  
Conclusion : Sensibilisant

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) :**

Le produit n'est pas classé

**Substances :**

Pas de données disponibles

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition ponctuelle) :**

Le produit n'est pas classé

**Substances :**

Pas de données disponibles

**Cancérogénicité :**

Le produit n'est pas classé

**Substances :**

Pas de données disponibles

**Toxicité pour la reproduction :**

Le produit n'est pas classé

**Substances :**

Pas de données disponibles

**Mutagénicité des cellules germinales :**

Le produit n'est pas classé

**Substances :**

Pas de données disponibles

**Sensibilisation des voies respiratoires :**

Le produit n'est pas classé

**Substances :**

Pas de données disponibles

**Informations complémentaires :**

Pas de données disponibles

**11.2. Informations complémentaires**

**Propriétés perturbant le système endocrinien :**

Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

**SECTION 12: Informations écologiques**

**12.1. Toxicité**

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Substances :**

**Toxicité aquatique court terme :**

**Distillates (petroleum), hydrotreated middle (CAS: 64742-46-7)**

Animaux/Categorie : Algues/végétaux aquatiques  
Espece : Skeletonema costatum.  
Durée du test : 72  
Unité : h  
Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
EL50:	10 000	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : Poisson

Espece : Pas de données disponibles  
 Durée du test : 96  
 Unité : h  
 Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
CL50: (Pimephales promelas static)	10 000	mg/L
CL50: (Pimephales promelas flow-through)	35	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : Crustacés  
 Espece : Acartia tonsa  
 Durée du test : 48  
 Unité : h  
 Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
LL50:	> 3 193	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

**Hydrocarbures, C14-C18, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <2% aromatics (CAS: 1174522-18-9)**

Animaux/Categorie : Algues/végétaux aquatiques  
 Espece : Pas de données disponibles  
 Durée du test : Pas de données disponibles  
 Unité : Pas de données disponibles  
 Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
-	> 3 200	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : Poisson  
 Espece : Pas de données disponibles  
 Durée du test : Pas de données disponibles  
 Unité : Pas de données disponibles  
 Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
-	> 1 028	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : Crustacés  
 Espece : Pas de données disponibles  
 Durée du test : Pas de données disponibles  
 Unité : Pas de données disponibles  
 Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
-	> 3 193	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

**4,5-dichloro-2-octyl-2H-isothiazol-3-one (CAS: 64359-81-5)**

Animaux/Categorie : Algues/végétaux aquatiques  
 Espece : Scenedesmus subspicatus.  
 Durée du test : 72  
 Unité : h  
 Directives : OCDE 201

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	0.025	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : Poisson  
Espece : Oncorhynchus mykiss  
Durée du test : 96  
Unité : h  
Directives : OCDE 203

Paramètre	Valeur	Unité
CL50:	0.0078	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : Crustacés  
Espece : Daphnia magna  
Durée du test : 48  
Unité : h  
Directives : OCDE 202

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	0.0097	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Remarques : Facteur M : 100

#### **Toxicité aquatique long terme :**

#### **4,5-dichloro-2-octyl-2H-isothiazol-3-one (CAS: 64359-81-5)**

Remarques : Facteur M (long terme) : 100

#### **12.2. Persistance et dégradabilité**

Le produit n'a pas été testé.

#### **Substances :**

#### **Biodégradation :**

#### **4,5-dichloro-2-octyl-2H-isothiazol-3-one (CAS: 64359-81-5)**

Inoculum : Pas de données disponibles  
Directives : OCDE, essai n° 308 : Transformation aérobie et anaérobie dans les sédiments aquatiques  
Durée du test : Pas de données disponibles  
Unité : Pas de données disponibles  
Remarques : Valeur : Demi-vie. Résultats : 1.1-1.3 jours

#### **12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Le produit n'a pas été testé.

#### **Substances :**

#### **4,5-dichloro-2-octyl-2H-isothiazol-3-one (CAS: 64359-81-5)**

Remarques : Coefficient de partage : 4.4

#### **12.4. Mobilité dans le sol**

Le produit n'a pas été testé.

#### **Substances :**

Pas de données disponibles

#### **12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Conformément au règlement (UE) 1907/2006, aucune substance n'est évaluée comme PBT ou vPvB.  
Distillats moyens (pétrole), hydrotraités : La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne s'applique pas.  
Hydrocarbures, C14-C18, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics : La substance n'est pas PBT/vPvB.  
4,5-Dichloro-2-octyl-2H-isothiazole-3-one [DCOIT] : La substance n'est pas PBT/vPvB.

#### **12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

#### **12.7. Autres effets néfastes**

Pas de données disponibles.

#### **Informations écotoxicologiques supplémentaires**

Pas de données disponibles

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Élimination des produits/emballages :

##### Codes déchet :

La répartition des numéros d'identité des déchets/descriptions des déchets doit être effectuée conformément aux recommandations de la CEE, de manière spécifique à l'industrie et aux procédures en question.

Catalogue européen des déchets : 08 04 10 déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09.

##### Options de traitement des déchets :

#### Élimination appropriée/Produit

Déchets de résidus/produits inutilisés : Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales applicables

#### Élimination appropriée/Emballage

Emballages contaminés : Manipuler les emballages contaminés de la même façon que le produit lui-même

##### Informations complémentaires

Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### 14.1. Numéro ONU

Le produit n'est pas dangereux selon les réglementations de transport applicables.

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé.

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé.

### 14.4. Groupe d'emballage

Non réglementé.

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Non réglementé.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non réglementé.

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non réglementé.

### 14.8. Informations complémentaires

Pas de données disponibles.

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette FDS a été établie conformément au règlement REACH, y compris ses modifications: règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

Cette FDS a été établie conformément à la réglementation CLP, y compris ses modifications: règlement CLP n° 1272/2008.

#### Législation européenne

Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) (CE 1907/2006) :

##### SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration  $\geq 0,1\%$  (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59).

##### EU-REACH (1907/2006) - Annex XVII Limitations relatives à l'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

##### 28 :

La classification comme cancérigène ne doit pas s'appliquer s'il peut être établi que la substance contient moins de 0,1 % poids/poids de benzène (EINECS No 200-753-7).

La présente note ne s'applique qu'à certaines substances complexes dérivées du charbon et du pétrole, visées à l'Annexe I.

Les huiles minérales sont des agents cancérigènes connus du fait de composants cancérigènes comme le benzène. L'huile minérale de ce produit est fortement raffinée et ne doit pas être considérée comme cancérigène.

**Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV :**

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)

**Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone :**

Sans objet

**Polluants organiques persistants :**

Sans objet

**Législation européenne :**

**REACH: Annex XVII (Restrictions) :**

Substance	CAS	EC
Distillates (petroleum), hydrotreated middle	64742-46-7	265-148-2

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Des analyses de risque chimique ont été exécutées par les REACH « enregistreurs » (registrarants) de la substance pour les substances enregistrées au seuil > 10 tpa.

Aucune analyse de risque chimique n'a été exécutée pour ce mélange.

**15.3. Informations complémentaires**

Pas de données disponibles

**SECTION 16: Autres informations**

**Indication des changements**

Modification de toutes les Sections.

**Légende des abréviations et acronymes**

N ° CAS : Numéro du Chemical Abstract Service.

CLP: Classification, étiquetage et emballage.

N° ONU: Numéro des Nations Unies.

N° EC : Numéro Commission européenne.

VPvB : substances très persistantes et très bioaccumulables.

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

PBT: Produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT).

**Références bibliographiques et sources de données**

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA).

European Chemicals Agency (ECHA) Committee for Risk Assessment (ECHARAC).

European Chemicals Agency (ECHA) (ECHAAPI).

EPA: Agence de protection de l'environnement des États-Unis.

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL).

Base de données internationale d'informations chimiques uniformes (IUCLID).

National Institute of Technology and Evaluation (NITE).

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis).

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité.

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV.

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation.

**Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Conforme à l'ATP 18, règlement (UE) n°2022/692.

La classification du mélange est conforme à la méthode d'évaluation décrite dans le règlement (CE) n° 1272/2008.

**Phrases pertinentes R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)**

H302	Acute Tox. 4 ORAL	Nocif en cas d'ingestion
H304	Asp. Tox. 1	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H314	Skin Corr. 1B	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H317	Skin Sens. 1A	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Eye Dam. 1	Provoque de graves lésions des yeux
H330	Acute Tox. 2 INHALATION	Mortel par inhalation.
H400	Aquatic Acute 1	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Aquatic Chronic 1	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Conseils de formation

Reportez-vous aux sections 4, 5, 6, 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

### Informations complémentaires

Date de création : 04/07/2022

Date de version : 26/07/2023

Date d'impression : 26/07/2023

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité sont basées sur notre connaissance actuelle et sur les réglementations nationales et européennes. Cette Fiche de Données de Sécurité décrit des précautions de sécurité relatives à l'utilisation de ce produit pour les usages prévus, elle ne garantit pas toutes les propriétés du produit notamment dans le cas d'utilisations non prévues. Le produit ne doit pas être utilisé pour d'autres usages que ceux prévus en section 1. Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, il est de la responsabilité de celui-ci de prendre toutes les mesures nécessaires pour se conformer aux législations en vigueur pour des utilisateurs spécifiques et éviter des effets négatifs sur la santé.